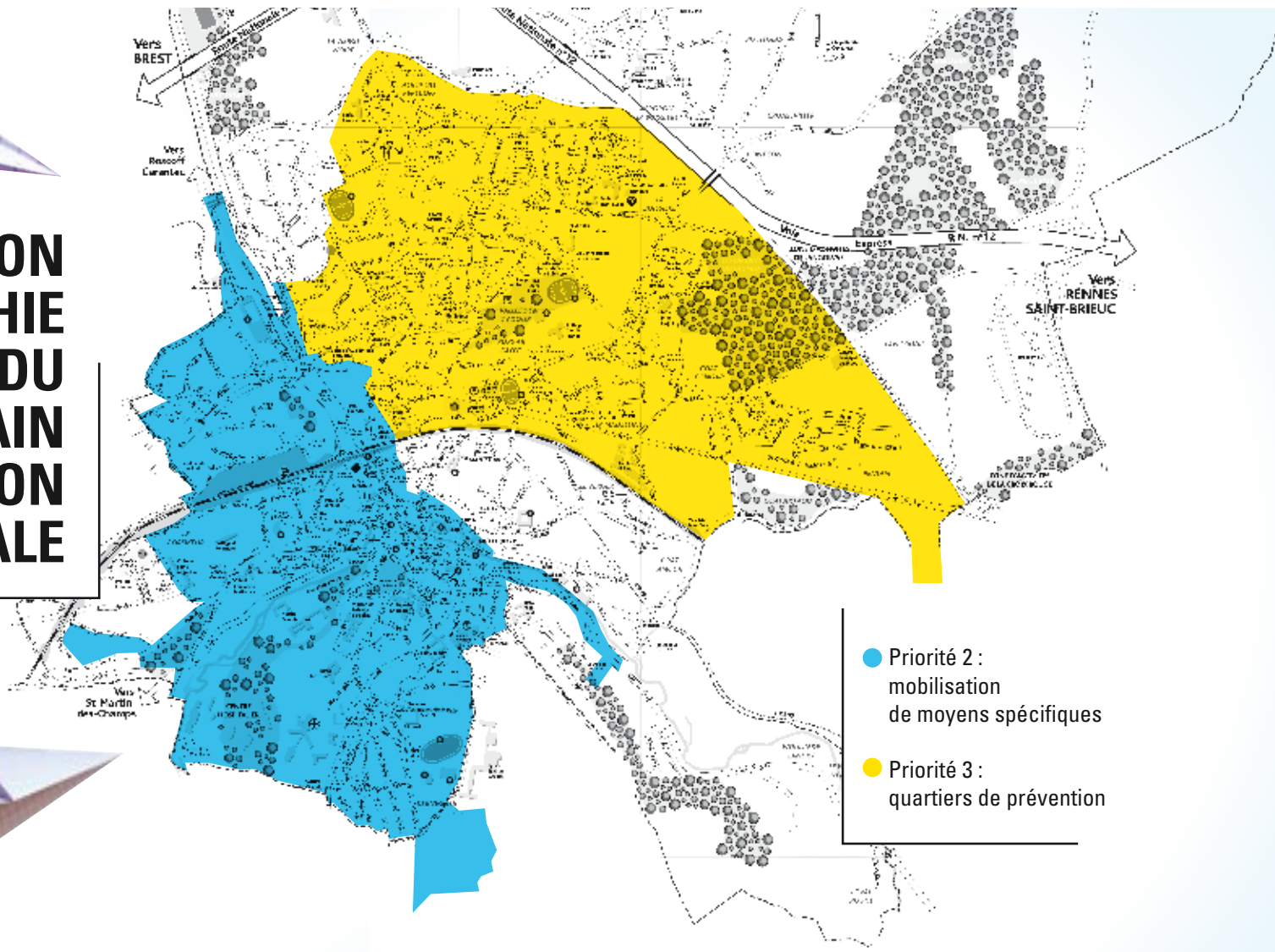


dispositif de réussite éducative

PLACE DES OTAGES
BP 47125
29671 MORLAIX CEDEX
TEL : 02 98 63 10 10 / 06 82 40 08 94
CONTACT : dre@villedemorlaix.org

Création graphique Philippe Châteauneuf - copiant d'après la Ville de Morlaix - Directeur de la publication Agnès Le Brun, Maire de Morlaix.

DÉFINITION DE LA GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE DU CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE



dre { dispositif de réussite éducative



DISPOSITIF GÉRÉ PAR LE CCAS DE MORLAIX

dre

Qu'est-ce que c'est ?

LE DISPOSITIF DE RÉUSSITE EDUCATIVE VISE L'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS (DE 2 À 16 ANS) PRÉSENTANT DES SIGNES DE FRAGILITÉS SUR LE PLAN SCOLAIRE, SOCIAL OU ÉDUCATIF ET QUI PEUVENT FREINER LEUR PLEIN ÉPANOUISSEMENT.

Il propose un parcours de réussite éducative personnalisé construit dans le respect de la confidentialité et de manière partagée par les partenaires et la famille. En activant les ressources du territoire, ce dispositif accompagne l'enfant ou le jeune durant ses activités périscolaires (après la classe), extrascolaires (pendant les vacances scolaires) et initie des actions adaptées : soutien scolaire, accès aux loisirs, aide financière...

Il s'adresse : aux jeunes Morlaisiens résidant dans le périmètre concerné par le dispositif (voir carte des quartiers prioritaires) ainsi qu'à leurs familles.

Dans quels cas faire appel au dispositif ?

VOUS ESTIMEZ QU'UN ENFANT OU UN ADOLESCENT DEVRAIT BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT PARTICULIER POUR L'AIDER À DÉPASSER UNE SITUATION DIFFICILE.

- Par exemple :
- une situation mettant en évidence des freins (financiers, culturels, psychologiques, médicaux) à l'épanouissement de l'enfant ou de sa famille
 - une situation de difficulté demandant un soutien et/ou un accompagnement individuel et momentané, le cas échéant de manière préventive (orientation, changement d'établissement, autonomie...)
 - une situation nécessitant un accompagnement spécifique y compris dans le domaine de la santé
 - une situation nécessitant une intervention plus adaptée, en complément des dispositifs de droit commun pour un suivi complémentaire de l'enfant ou de la famille.

Ces critères ne sont pas restrictifs et ont été conçus à titre indicatif.

Comment activer le dispositif ?

LES PARENTS QUI LE SOUHAITENT PEUVENT SOLLICITER DIRECTEMENT LE COORDONNATEUR DU DISPOSITIF DE RÉUSSITE EDUCATIVE POUR UN ACCOMPAGNEMENT DE LEUR ENFANT, ILS PEUVENT ÉGALEMENT PASSER PAR L'INTERMÉDIAIRE D'UN PROFESSIONNEL OU D'UN BÉNÉVOLE EN QUI ILS ONT CONFIANCE.

- Les Professionnels :
- enseignants, personnels médicaux et sociaux, responsables d'établissements
 - travailleurs sociaux et médico-sociaux
 - animateurs, éducateurs sportifs
 - bailleurs sociaux.

Les bénévoles qui accueillent ou prennent en charge les enfants concernés.

Dans tous les cas, les parents doivent être informés au préalable et avoir exprimé leur accord.

Remarque : un professionnel ou un bénévole qui exerce son activité en dehors du périmètre d'intervention du DRE peut activer le dispositif s'il s'agit d'enfants scolarisés ou résidant sur les quartiers prioritaires.

Comment ça marche ?

